



Comité de projet

du projet agrivoltaïque sur la commune de Torreilles

13 janvier 2026



01 PHOTOSOL

02 HISTORIQUE

03 PROJET AGRIVOLTAÏQUE

04 ÉTUDES

05 FISCALITÉ ET SUITE

06 ANNEXES

01

PHOTOSOL

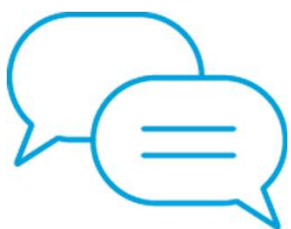


Comité de projet et loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de l'**EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- La **préfecture**,
- Le **gestionnaire** de réseau public de **distribution** ou de **transport**,
- **Toutes autre partie intéressée.**

Membres de droit
(invitation obligatoire)

Membres invités
(invitation facultative)

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

49M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

87

INSTALLATIONS

1,1 GWc

EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



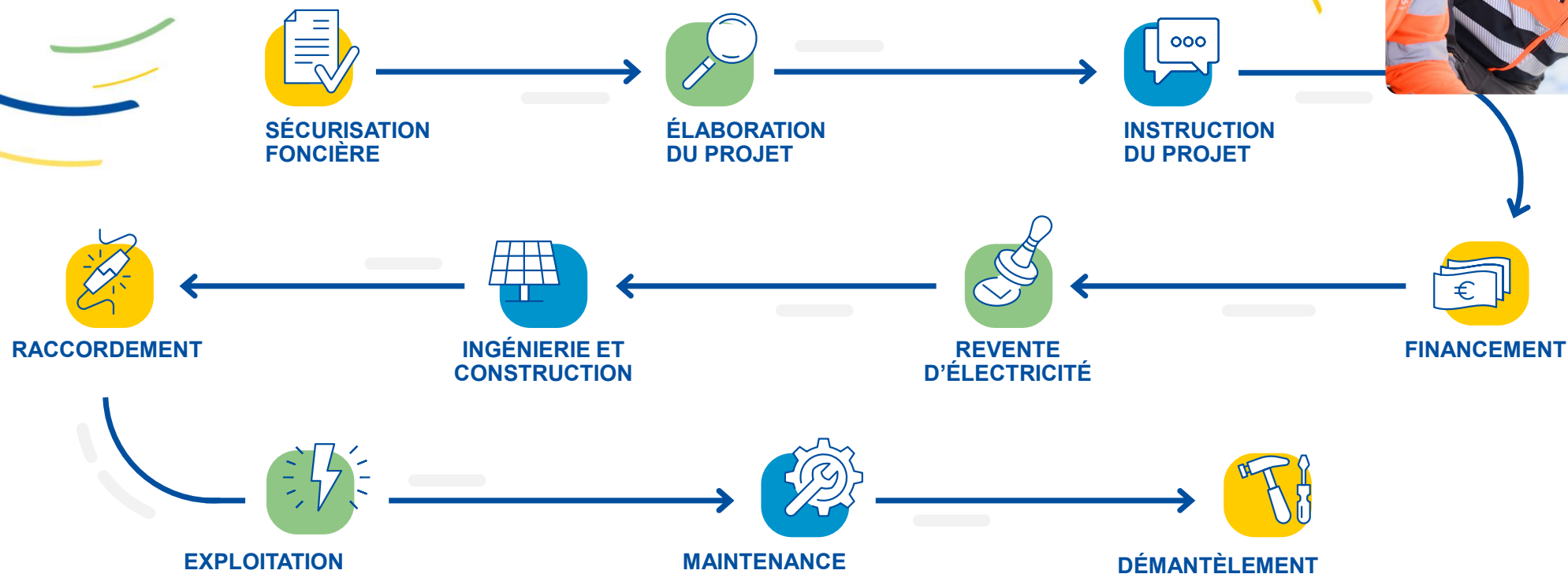
* données au 31 décembre 2024

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

5

De multiples expertises.

Pour un accompagnement global à chaque étape des projets



02

HISTORIQUE



Historique du projet



**Inventaires
naturalistes**
2020



**Inventaires
complémentaires**
Été 2023



**Arrêté de refus
de la DDTM**
12 juin 2024



**Rencontre secrétaire
général, DDTM et mairie**
6 juin 2025



**Lancement du
premier projet**
2019



**Présentation en
Pôle EnR**
2021



**Dépôt de la demande
de permis de construire**
28 mars 2024



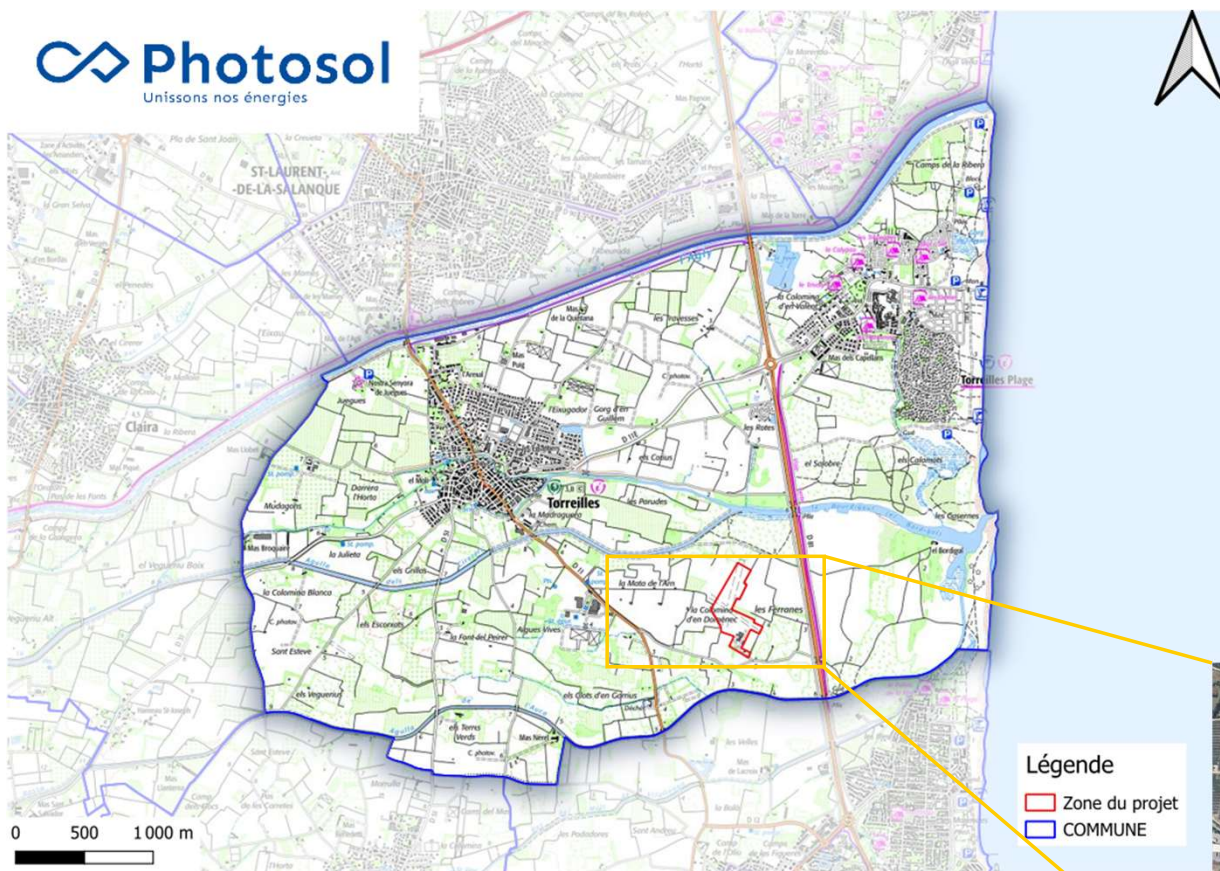
**Rejet de la requête
par le TA**
15 avril 2025



**Lancement du
projet agrivoltaïque**
Juin 2025



Caractéristiques du projet



Localisation : Situé à 2km au sud-est de la commune de Torreilles, au lieu-dit Les Ferranes



Nature : Aérodrome



Document d'urbanisme : PLU – Zone A



Volet agricole : Remise en état agricole - Parcelle non déclarée à PAC



03

PROJET AGRIVOLTAÏQUE



Un projet agrivoltaïque

Doit rendre 1 des services :

- Lutte contre les aléas climatiques
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration du bien-être animal
- Amélioration du potentiel agronomique

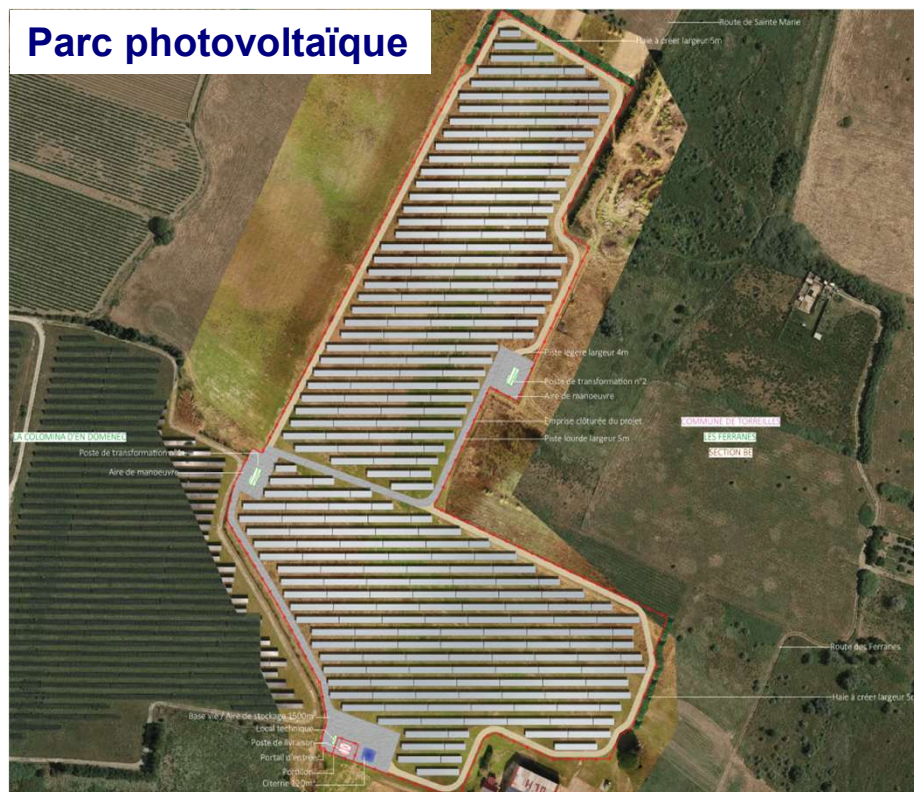


- Production agricole = activité principale (TOS, surface inexploitable, fonctionnalité)
- Production agricole significative (Indicateurs > 90%)
- Durabilité du Revenu (EBE prévisionnel)
- Suivi agronomique (Chargement / biomasse / Indicateurs économiques)
- Réversibilité de l'installation
- Un agriculteur actif



Adaptation de l'implantation

Parc photovoltaïque

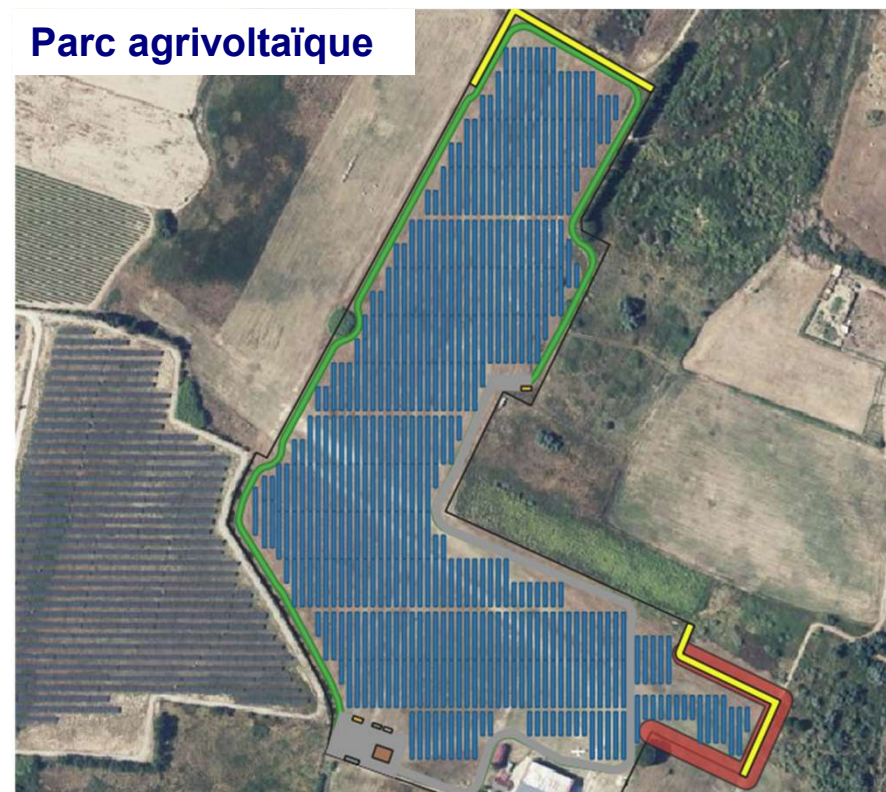


Variante initiale

7,62 MWc

Surface Clôturée : 8 ha

Parc agrivoltaïque



Variante agrivoltaïque

6,20 MWc

Surface Clôturée : 8 ha



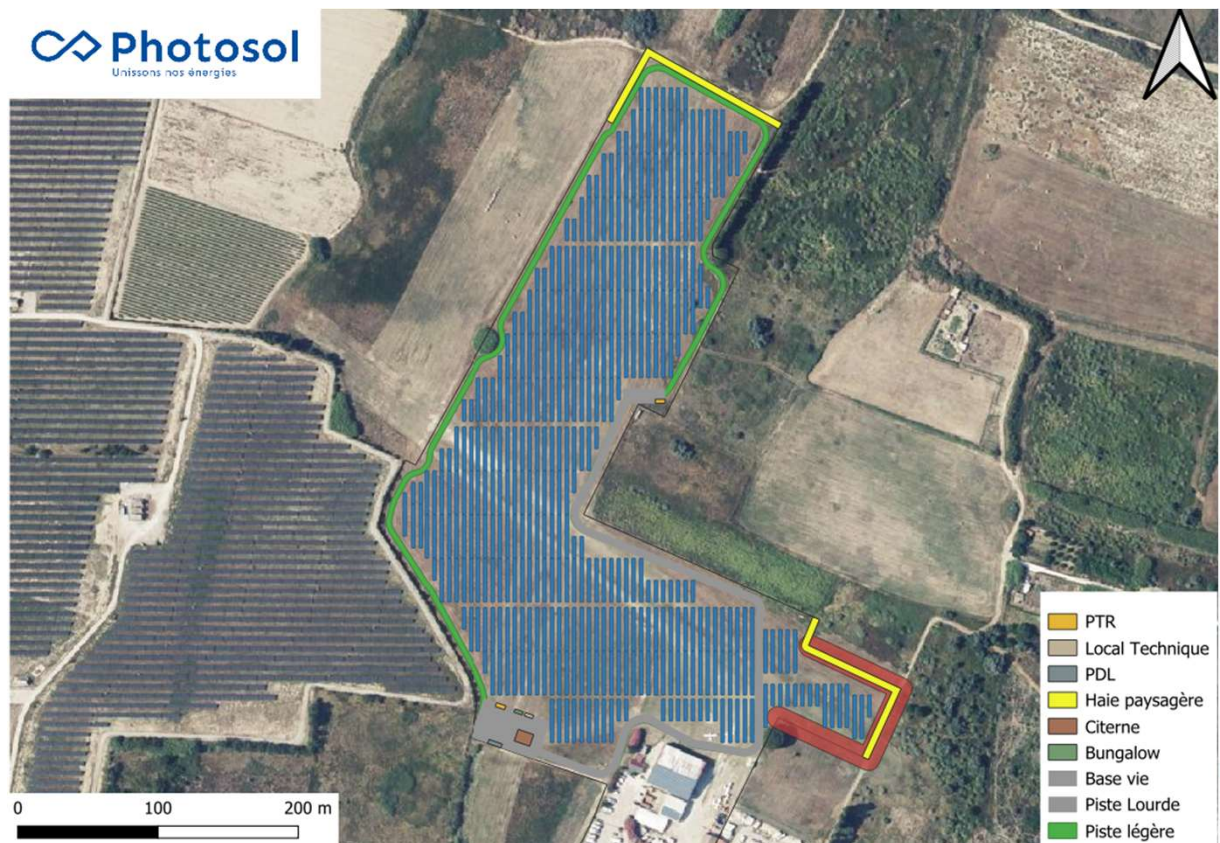
Implantation projetée

Puissance : 6,2 MWc

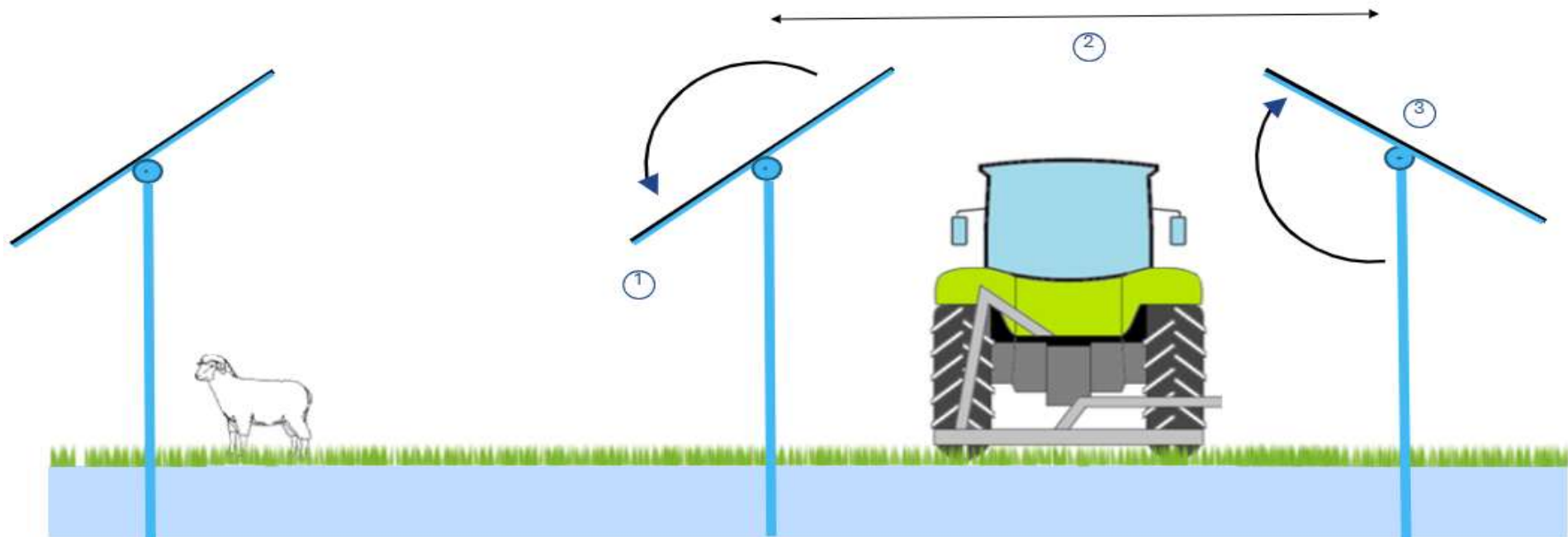
Surface clôturée : 8,7ha

Technologie :
Trackers 1V mono-pieux

Aménagements agricoles en cours de réflexion : (accès eau, localisation des abreuvoirs, râteliers, outils spécifiques, dimensionnement des tournières)



Tracker : Une solution adaptée aux besoins de l'exploitant



- ① Point bas en position extrême à **1,10 m** = (70 % du temps > 1,50 m) ② Espace inter pieux de **5,30 m** ③ Hauteur du moyeu à **2,13 m**



Possibilité de bridage lors de d'opérations mécaniques comme le re-semis

Accompagnement à la structuration d'un atelier ovin productif

SITUATION ACTUELLE

- **Activité agricole secondaire = Eco pâturage**
- **Cheptel** : 180 brebis - Rouge du Roussillon
- **Atelier OVIN non efficient** vis-à-vis de la production et de la vente des agneaux

GEOFFREY TORRALBA

" L'Agneau Torreillan"
Installé en 2016

AVEC LE PARC AGRI PV

- Activité agricole comme **principale et transmissible**
- **Augmentation** des surfaces fourragères
- **Augmentation** de la taille du troupeau et de la prolificité
- **Accompagnement technique et suivis agronomiques** (DAVELE – CA 66)



04

ÉTUDES

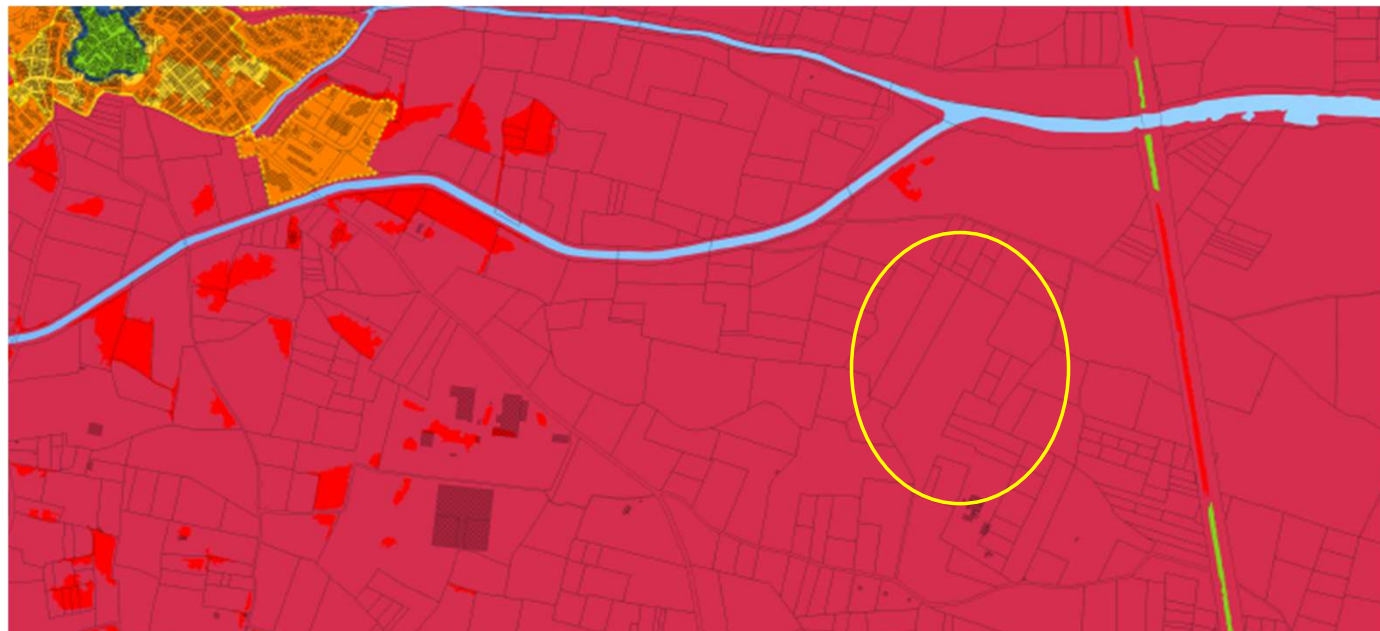


PPRi

Zone grenat : Aléa très fort

Selon le règlement disponible en ligne depuis le 15/10/2025 :

L'implantation d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque est **admise**.



Loi Littoral

Les projets agrivoltaïques **peuvent déroger** à au principe de continuité de l'urbanisation prévu par la Loi Littoral.

Selon les articles L.111-4, L. 151-11 et L.161-4 du code de l'urbanisme, les installations agrivoltaïques sont considérées comme **nécessaires à l'exploitation agricole**.

Légende :

	Aléa exceptionnel d'inondation	Aléa d'inondation par submersion marine à horizon 100 ans	Aléa modéré d'inondation	Aléa fort d'inondation	Aléa très fort d'inondation	Aléa déferlement
Centre urbaine		zone bleu clair : constructible sous prescriptions, hors bâtiments vulnérables ou stratégiques	zone bleue : constructible sous prescriptions, hors bâtiments vulnérables ou stratégiques	zone orange clair : non constructible sauf en dent creuse avec prescriptions ou dans le cadre d'une ORURV	zone orange : non constructible sauf dans le cadre d'une ORURV	
Zone urbanisée	zone verte : constructible sous prescriptions, hors bâtiments vulnérables ou stratégiques calage TN+0,20m	calage cote de référence + 0,20 m	calage cote de référence + 0,20 m	calage cote de référence + 0,20 m	calage cote de référence + 0,20 m	Zone violette : non constructible.
Zone peu ou pas urbanisée		zone rouge : non constructible sauf exceptions (agricole) avec prescriptions			Zone Grenat : non constructible	



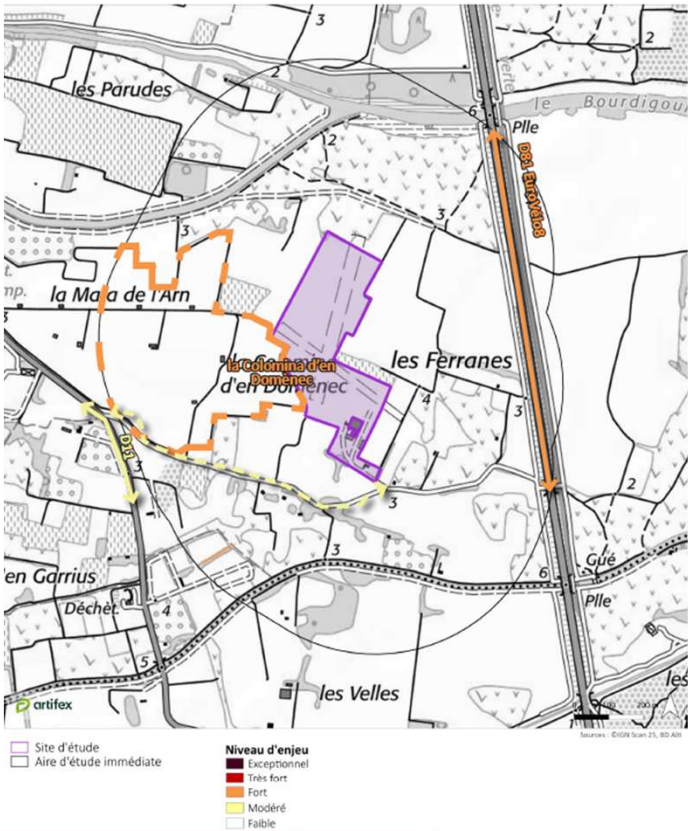
Paysage

Aucune visibilité depuis les monuments historiques.

Sensibilité visuelle **forte** sur les abords du projet.

Des mesures d'intégrations paysagères sont prévues en bordure de site : Conservation des éléments boisés et création de 320 ml de haies et renforcer

Illustration 86 : Synthèse des enjeux sensibles et des perceptions à l'échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX 2023



Échelle	Catégorie	Enjeu sensible identifié	Niveau d'enjeu
Immédiate	Dynamique	La D81 (axe de desserte le long du littoral)	Fort
		La D11 (axe de desserte Nord/Sud)	Modéré
		La desserte communale de la base ULM	Modéré
	Social	Le lieu-dit de «la Colomina d'en Domènec»	Modéré
	Touristique	EuroVélos : «la Méditerranée à Vélo»	Fort
	Energie renouvelable	La centrale photovoltaïque de Torrellles	Fort

Illustration 87 : Synthèse des enjeux sensibles et des perceptions à l'échelle du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX 2023



Échelle	Catégorie	Enjeu sensible identifié	Niveau d'enjeu
Site d'étude	Paysager	Les prairies rases de la piste ULM	Modéré
		Les prairies en friche	Modéré
		La haie de cyprès	Très fort
		Les arbres épars	Très fort
	Touristique	La base ULM	Modéré



Faune – synthèse des enjeux par groupe



Oiseaux

Modéré



Chauve-souris

Faible



Mammifères

Faible



Reptiles,
amphibiens et
insectes

Modéré

Inventaires faune/flore supplémentaires prévus

Certains inventaires datant de l'année 2020 doivent être mis à jour.

Les inventaires sur la période de juin à septembre ont déjà été réalisés entre 2020 et 2023 à l'occasion du premier dépôt de permis de construire.

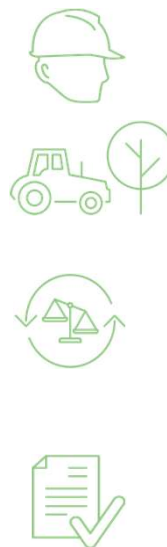
Année	2026									2025		
Inventaires	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Faune hivernante, dont avifaune <i>1 passage</i>	1											
Habitats naturels et flore <i>2 passages</i>			1	1								
Insectes, Amphibiens, reptiles, mammifères terrestres (hors chiroptères) <i>2 passages</i>			1	1								
Oiseaux nicheurs diurnes <i>1 passage</i>				1								
Oiseaux migrants <i>1 passage</i>										1		
Oiseaux nicheurs nocturnes et amphibiens <i>2 passages nocturnes (à 2 pers.)</i>			1	1								
Chauves-souris + recherche gîtes diurnes <i>2 passages nocturnes et 1 passage diurne</i>				1						1		



Les études agricoles : une spécificité des projets agrivoltaïques

NATURE DES ETUDES

- ✓ Une **étude agro-pédologique**
- ✓ Une **étude préalable agricole** (obligatoire sur tous les projets agrivoltaïques)
- ✓ Une **étude technico-économique** dont le bilan de l'exploitation et une projection de son développement
- ✓ La production d'une **notice agricole**



OBJECTIF DES ETUDES

- ✓ Déterminer **la nature** du sol et son **potentiel** de production
- ✓ Evaluer **l'impact** du projet sur les terres agricoles
- ✓ **Fiabiliser** le projet agricole et **vérifier** la pérennité de l'activité agricole
- ✓ **Justifier le caractère** agrivoltaïque du parc (activité agricole principale, production significative, services rendus, durabilité du revenu...)



05

FISCALITE ET SUITE



Les retombées socio-économiques et la contribution énergétique du projet



Retombées fiscales du projet : **52 900€/an*** les 20 premières années, puis **99 864€/an***



Taxes d'aménagement : **17 738€* pour la commune** et **7 095€* pour le Département**



Coût prévisionnel du projet : **8 M€***



Nombre d'emplois mobilisés : **env. 40 en phase chantier***



Production estimée du parc: **10 GWh/an***



Équivalent en termes de consommation : **environ 2 150 foyers hors chauffage**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **5 100 tonnes**

RÉPARTITION DES TAXES IFR, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

33 200€/an*
Les 20 premières années

56 682€/an* à partir de l'année 21

COMMUNE

14 200€/an*
Les 20 premières années

23 644€/an* à partir de l'année 21

DÉPARTEMENT

5 500€/an*
Les 20 premières années

19 538€/an* à partir de l'année 21

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles et sur le plan envisagé à date du 01 juin 2025



La suite du projet



Inventaires supplémentaires

2025 – Printemps 2026



Instruction du permis de construire

2026 - 2027



Obtention du Permis de construire

T4 2027



Chantier de construction du parc

2030 - 2031



Dépôt de la demande de permis de construire

Juin 2026



Enquête publique

Automne 2027



Sécurisation du raccordement électrique

2028 - 2029



Contact

Clément Hanocque

Chef de projets développement

clement.hanocque@photosol.fr

[06 70 39 19 57](tel:0670391957)

Pierre MAISONNAVE

Chef de projets agricoles

pierre.maisonnavé@photosol.fr

[06 02 09 47 40](tel:0602094740)

Marie-Ève PERREAULT

Responsable concertation et
actions territoriales

marie-eve.perreault@photosol.fr

[06 85 09 75 70](tel:0685097570)

